## RÉSIDENCE 2025-2028 Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires (D.É.S.) Programme 259014

# DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS : 1er OCTOBRE 2024

**CONCENTRATION: ANESTHÉSIOLOGIE ET CONTRÔLE DE LA DOULEUR** 

NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES: 1

#### **DESCRIPTION:**

La résidence est un programme de 2<sup>e</sup> cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois), comprenant 108 crédits principalement sous forme de stages et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) en anesthésiologie vétérinaire et contrôle de la douleur. Le programme comporte une formation intensive en clinique chez les grands et petits animaux incluant les animaux exotiques. Les stages se dérouleront dans diverses spécialités afin de répondre aux exigences de formation du *European College of Veterinary Anaesthesia and Analgesia* (ECVAA). Les tâches du résident ou de la résidente pendant son programme seront :

- Participer aux examens des patients admis en externe, en urgence et des patients hospitalisés;
- Compléter un projet de recherche clinique;
- Contribuer à la supervision quotidienne des étudiants stagiaires du service d'anesthésiologie;
- Participer à des travaux pratiques offerts aux étudiantes et aux étudiants de 1er cycle;
- Participer au service de garde dont la fréquence s'établit selon les besoins du service d'anesthésie, en plus du tiers des jours fériés.

La résidente ou le résident a droit à trois (3) semaines de vacances annuelles établies avec le secteur en fonction des besoins. Si la résidente ou le résident n'est pas de garde, elle ou il bénéficiera des mêmes jours fériés que le personnel enseignant. Toute activité de pratique de la médecine vétérinaire hors programme doit être déclarée au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Le personnel enseignant encadrant la résidente ou le résident est composé de deux professeurs Diplomate de l'ECVAA et de deux cliniciens ayant complété un résidanat en anesthésiologie. Un troisième professeur devrait se joindre à l'équipe prochainement. Après un an, la résidente ou le résident pourra s'associer à un programme de maîtrise. Les personnes peuvent contacter Dre Inga-Catalina Cruz Benedetti pour avoir de l'information sur le programme de résidence en anesthésiologie et contrôle de la douleur à l'adresse suivante : inga-catalina.cruz.benedetti@umontreal.ca

#### PRÉALABLES

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un <u>internat</u> ou posséder une <u>expérience équivalente</u> (au moins 2 ans)
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débuter le programme
- Connaissance suffisante de la langue française

#### DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):

- Étudiant(e) québécois(e), canadien(ne) hors Québec : En moyenne 16 293 \$ pour la durée de la formation
- Étudiant(e) français(e)/belge francophone : En moyenne 18 872 \$ pour la durée de la formation
- Étudiant(e) international(e) : En moyenne 60 728 \$ pour la durée de la formation, incluant l'application de la bourse d'exemption UdeM

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour les étudiants étrangers (à l'exception des citoyens français et belges francophones), veuillez contacter Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca

# **RÉMUNÉRATION:**

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année\*
- 31 000 \$ /troisième année\*

À ces montants s'ajoutent une somme de 1 782 \$ pour la première année, de 1 914 \$ pour la deuxième année et de 2 046 \$ pour la troisième année (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective. Veuillez prendre note que selon la spécialité, des frais afférents au Collège de spécialité peuvent également être demandés.

\*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.

La résidente ou le résident dispose d'un montant total de 3 200 \$ pour ses années de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en direct avec la discipline (montant maximal de 500 \$).

Lorsqu'applicable, la résidente ou le résident participe au service de garde (astreinte et astreinte dérangée) les soirs, fins de semaine et jours fériés, selon les besoins et l'horaire établi par le service, sans toutefois excéder 17,3 semaines de garde sur une période de 12 mois. Aux fins du service de garde ci-dessus mentionné, une rémunération additionnelle sera octroyée à la semaine, et le montant maximum versé sera de 5 190 \$ / année.

#### **DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME**: 6 janvier 2025 au 6 janvier 2028

# POUR POSTULER:

Tout candidat intéressé doit compléter pour le 1er octobre 2024 au plus tard les procédures suivantes :

- Manifester son intérêt auprès de Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca
- Remplir la demande d'admission; <a href="https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/">https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/</a> (frais de 102 \$) et soumettre les documents suivants : une lettre d'intention, un curriculum vitæ et le relevé de notes;
- Les adresses courriel de deux répondants vous seront demandées durant le processus d'admission; elles ou ils devront remplir un formulaire qui leur sera envoyé directement par l'Université de Montréal et le retourner, dûment complétés, en suivant les consignes qui leur seront transmises. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis;
- La clientèle étudiante qui a fait un stage au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire de l'Université de Montréal) doit fournir son évaluation de stage avec sa demande d'admission.

## Important : indiquer la concentration choisie sur le formulaire de demande d'admission

## LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDAT(E)S:

Le 15 octobre 2024 par téléphone et courriel. La candidate ou le candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Advenant un désistement, la personne suivante sera contactée, jusqu'à ce que tous les postes soient comblés. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidates et les candidats sur la liste d'attente et les refus seront avisés par courriel. Le classement ne sera pas divulgué.

#### POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION:

Mme Marie-Ève Bouchard, Secrétariat aux affaires étudiantes, Faculté de médecine vétérinaire marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca
Téléphones: 450 773-8521 poste 8224 ou 514 345-8521 poste 8224